

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2019

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES DES PRODUITS
PHYTOPHARMACEUTIQUES - (N° 1597)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 65

présenté par
M. Potier

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« maladie »

le mot :

« pathologie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.